



Ces instituts ne respectent pas les conditions de création, d'ouverture ou de fonctionnement.

Trois textes du ministre des Enseignements secondaires, Pauline Nalova Lyonga, signés le 9 août 2022, visent à mettre de l'ordre dans le secteur de l'enseignement privé au Cameroun. Le premier ferme un total de 118 instituts clandestins, répartis sur six des dix régions sur l'ensemble du territoire. On y observe que des collèges, y compris ceux créés par les églises, « *fonctionnent sans autorisation* ». La région du Littoral pointe en tête de peloton, avec 53 établissements, suivi par le Centre, 38 collèges. L'Adamaoua compte 2, l'Ouest 6, le Sud 7 et l'Est 10. Sans doute des créations suscitées par l'afflux des élèves déplacés internes de la crise du Noso et la mauvaise qualité des prestations dans la plupart des établissements publics.

Par contre, d'autres ont « cessé de fonctionner ». Dans une seconde note, la ministre parle de « fermeture unilatérale » parce que ses services ont remarqué que 16 collèges possédant des agréments ne sont plus capables d'offrir les prestations attendues. Une dernière note ferme des cycles et filières ouverts sans autorisation dans 2 collèges de l'Ouest et 3 dans le Centre.

Le Jour